

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**SAMEDI 29 MARS A 10H00****SELON CONVOCATION DU 24.03.2014****ET PUBLICATION DU 01.04.2014**

**PRESENTS MME LUTIQUE – FABBRI – DUCAT – HAVETTE – VION – TAMANI –ROBUCHON
AMALOU - MATTINA**

**MM. BROGI – CHECHETTO – RICHARDSON – BOUAFFAD – ZAMPETTI –
BOCHICCHIO – COMANDINI – FACCI – CATANI – MILANO – MULLER - POZZI**

**REPRESENTES MME SPADA PAR MME DUCAT
MME JANOVEC PAR MME MATTINA**

SECRETARE DE SEANCE : MONSIEUR MILANO

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur BROGI Fabrice, maire sortant déclare :

Mesdames et messieurs BROGI Fabrice, LUTIQUE Josiane, CHECHETTO Michel, FABBRI Arlette, RICHARDSON Alain, DUCAT Marylène, BOUAFFAD Boualem, HAVETTE Fabienne, ZAMPETTI Raymond, VION Evelyne, BOCHICCHIO Stéphane, TAMANI Eliane, COMANDINI Gérald, SPADA Christelle, FACCI Roger, ROBUCHON Béatrice, CATANI Eufrasio, AMALOU Fadila, MILANO Jérôme, MULLER Jean-Paul, JANOVEC Geneviève, POZZI Dominique et MATTINA Astrid installés dans leurs fonctions de membres du conseil municipal.

Monsieur Jérôme MILANO est nommé en qualité de secrétaire de séance

Monsieur BROGI Fabrice confie la présidence de la séance à Madame TAMANI Eliane, la plus âgée des membres présents, pour procéder à l'élection du Maire

01ELECTION DU MAIRE

Madame TAMANI Eliane constate que la condition de quorum, posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie

Madame TAMANI Eliane invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire, qui est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Madame ROBUCHON Béatrice et Monsieur FACCI Roger sont nommés assesseurs

Monsieur BROGI Fabrice et Monsieur MULLER Jean-Paul se portent candidats à la fonction de Maire

Dépouillement :

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Résultat :

Monsieur BROGI Fabrice : 19 voix

Monsieur MULLER Jean Paul : 4 voix

Monsieur Fabrice BROGI est déclaré Maire et est installé immédiatement.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare :

« Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Je veux avant toute chose vous remercier vous ici présents pour ce premier conseil municipal de la nouvelle mandature. Votre présence témoigne, de la meilleure façon qui soit, de tout l'intérêt que vous portez à la vie locale. Je voudrais remercier d'abord et à nouveau les Aubouésiens pour la confiance qu'ils nous ont renouvelée. 64% d'entre eux nous ont soutenus, rendant ainsi notre succès indiscutable. C'est pour le moins fort appréciable. Je voudrais aussi remercier mes colistiers, pour leur implication dans la campagne, pour la confiance et l'appui qu'ils m'ont apportés sans réserve. Chacun le sait, une campagne électorale, c'est toujours un moment particulier qui n'est pas facile à vivre hors du collectif. Je veux aussi remercier « les anciens » élus, ceux qui partent et qui m'ont fait l'honneur de me choisir à nouveau. Enfin, qu'il me soit permis de remercier les nouveaux élus qui ont accepté la proposition que je leur ai faite avec beaucoup de spontanéité et un enthousiasme réconfortants. Je sais que leur implication sera à la hauteur de la tâche qui est la nôtre.

Je veux saluer la présence de l'opposition. Le temps de la campagne électorale est passé. Je souhaite que nous fassions preuve d'esprit constructif, de sérénité et de respect des points de vue des uns et des autres.

C'est avec une profonde émotion et un mélange de fierté et d'humilité que je reçois le mandat que vous venez de me confier. Je ceins cette écharpe tricolore avec fierté et humilité car sans la confiance que m'ont donnée mes proches, mes amis, mes colistiers, bon nombre d'habitants et d'habitantes, je ne serai pas ici devant vous. Merci encore à vous toutes et tous qui m'avez et qui nous avez fait confiance.

Permettez-moi d'envoyer un message personnel à trois de mes proches. Mon épouse, en premier lieu, parce que ce n'est pas toujours simple d'être l'épouse d'un maire et cela l'est d'autant moins lorsqu'il s'agit d'un maire candidat. Merci pour ta patience, ta compréhension, ton soutien et pour la correction des fautes d'orthographe (rares) que j'ai pu commettre lors de la rédaction des parutions de campagne.

Ma mère ensuite, parce qu'elle est sans nul doute la plus fervente supportrice. Elle a suivi mot à mot toutes les étapes de la campagne. Je sais qu'elle est un peu fière mais surtout heureuse et soulagée que son fils sans sorte sans maux.

Enfin, mon grand-père, le nono BROGI parce qu'au regard de son histoire, il aurait sans doute été le plus fier de tous. De l'écharpe tricolore, il en préférerait le rouge.

Cette écharpe représente le triptyque Liberté - Egalité - Fraternité auquel je suis, tout comme vous, profondément attaché. Elle me permet également de mesurer symboliquement l'ampleur de la tâche à accomplir et l'importance de mes devoirs vis-à-vis de la population. Je serai, soyez en convaincu, le maire de tous les habitants. Je n'aurai de cesse que d'être digne de cette responsabilité importante. Nous poursuivrons le travail accompli sur la base de notre programme, mettrons nos compétences et toute notre détermination au service d'Auboué et des Aubouésiens. Je serai guidé dans ma tâche par le sens du service public, le respect de l'intérêt général; le partage de l'information, le développement de la participation, de la solidarité. C'est en ce sens que nous avons été mandatés pour les six ans à venir.

J'ai eu le souci dans ce discours de dire « nous » autant que « je ». Le même état d'esprit animera notre organisation collective de travail au sein de la municipalité.

Avec vous, pour vous, nous allons travailler ensemble pour Auboué et les Aubouésiens.”

02 MONSIEUR LE MAIRE : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire avise l'assemblée qu'en application du CGCT et notamment de l'article L.2122-2, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit pour notre localité un maximum de 6 adjoints.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la création de 6 postes d'adjoints.

03 ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire fait savoir que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Deux listes de candidats aux fonctions d'adjoint ont été déposées : celle de Monsieur CHECHETTO Michel et celle de Monsieur MULLER Jean-Paul

Dépouillement :

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Résultat :

Liste Michel CHECHETTO obtient 19 voix

Liste Jean-Paul MULLER obtient 4 voix

Sont proclamés adjoints et installés les candidats figurant sur la liste conduite par Michel CHECHETTO

Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste : Michel CHECHETTO – Josiane LUTIQUE – Alain RICHARDSON – Arlette FABBRI – Boualem BOUAFFAD – Marylène DUCAT -

04 CREATION DE COMMISSIONS

En raison du calendrier, Le conseil municipal désigne, dès ce jour, les membres de la commission finances et des rythmes scolaires.

Commission finances : sous la responsabilité de Josiane Lutique

Sont désignés à l'unanimité : mesdames et messieurs Michel Chechetto – Josiane Lutique – Alain Richardson – Arlette Fabbri – Boualem Bouaffad – Marylène Ducat – Raymond Zampetti – Fabienne Havette – Stéphane Bochicchio – Evelyne Vion – Jean-Paul Muller

Commission rythmes scolaires : sous la responsabilité de Alain RICHARDSON

Sont désignés à l'unanimité : Alain Richardson – Marylène Ducat – Fabienne Havette – Jérôme Milano – Christelle Spada – Fadila Amalou - Gérald Comandini – Astrid Mattina

La séance est levée

OBJET DE LA DELIBERATION N° 2014-014 : (TRANSMISE LE 01.04.2014, PUBLIEE LE 01.04.2014) :

ELECTION DU MAIRE

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7

Considérant que le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 23

A déduire : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Monsieur BROGI 19 (dix-neuf) voix

Monsieur MULLER 4 (quatre) voix

Monsieur BROGI Fabrice ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 2014-015 : (TRANSMISE LE 01.04.2014, PUBLIEE LE 01.04.2014) :

CREATION DE 6 POSTES D'ADJOINTS

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

Décide la création de 6 postes d'adjoints

Décision prise à l'unanimité

OBJET DE LA DELIBERATION N° 2014-016 : (TRANSMISE LE 01.04.2014, PUBLIEE LE 01.04.2014) :

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7-2

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 23

A déduire : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu

La liste Michel CHECHETTO : 19 (dix-neuf) voix

La liste Jean-Paul MULLER : 4 (quatre) voix

La liste Michel CHECHETTO, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés adjoints au maire : Monsieur CHECHETTO Michel – Madame LUTIQUE Josiane- Monsieur RICHARDSON Alain – Madame FABBRI Arlette – Monsieur BOUAFFAD Boualem – Madame DUCAT Marylène.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 2014-017 : (TRANSMISE LE 01.04.2014, PUBLIEE LE 01.04.2014) :

CREATION DE DEUX COMMISSIONS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

Décide de créer les commissions suivantes :

Commission finances : sous la responsabilité de Madame LUTIQUE Josiane
Mesdames et Messieurs Michel Chechetto – Josiane LUTIQUE – Alain RICHARDSON – Arlette FABBRI – Boualem BOUAFFAD – Marylène DUCAT – Raymond ZAMPETTI – Fabienne HAVETTE – Stéphane BOCHICCHIO – Evelyne VION – Jean-Paul MULLER
Désignés à l'unanimité

Commission rythmes scolaires : sous la responsabilité de Monsieur Alain RICHARDSON
Mesdames et Messieurs Alain RICHARDSON – Marylène DUCAT – Fabienne HAVETTE – Jérôme MILANO – Christelle SPADA – Fadila AMALOU – Gérald COMANDINI – Astrid MATTINA
Désignés à l'unanimité

Ordre du jour

- 1) *Election du Maire*
- 2) *Détermination du nombre d'adjoints*
- 3) *Election des adjoints*
- 4) *Création commissions : finances et rythmes scolaires*

PRESENTS - REPRESENTES

NOM	NOM
LUTIQUE	RICHARDSON
FABBRI	BOUAFFAD
DUCAT	ZAMPETTI
HAVETTE	BOCHICCHIO
VION	COMANDINI
TAMANI	FACCI
ROBUCHON	CATANI
AMALOU	MILANO
MATTINA	MULLER
BROGI	POZZI
CHECHETTO	